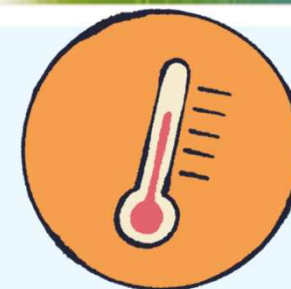




# PCA, DEVIATION ET HET QUAND LA TENSION MONTE QUE FAIRE????

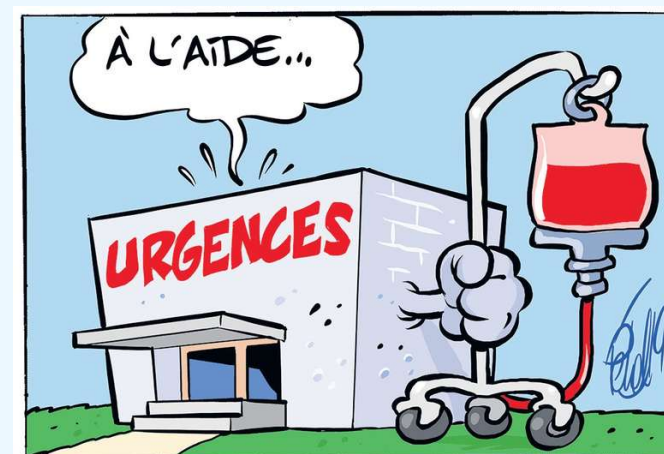


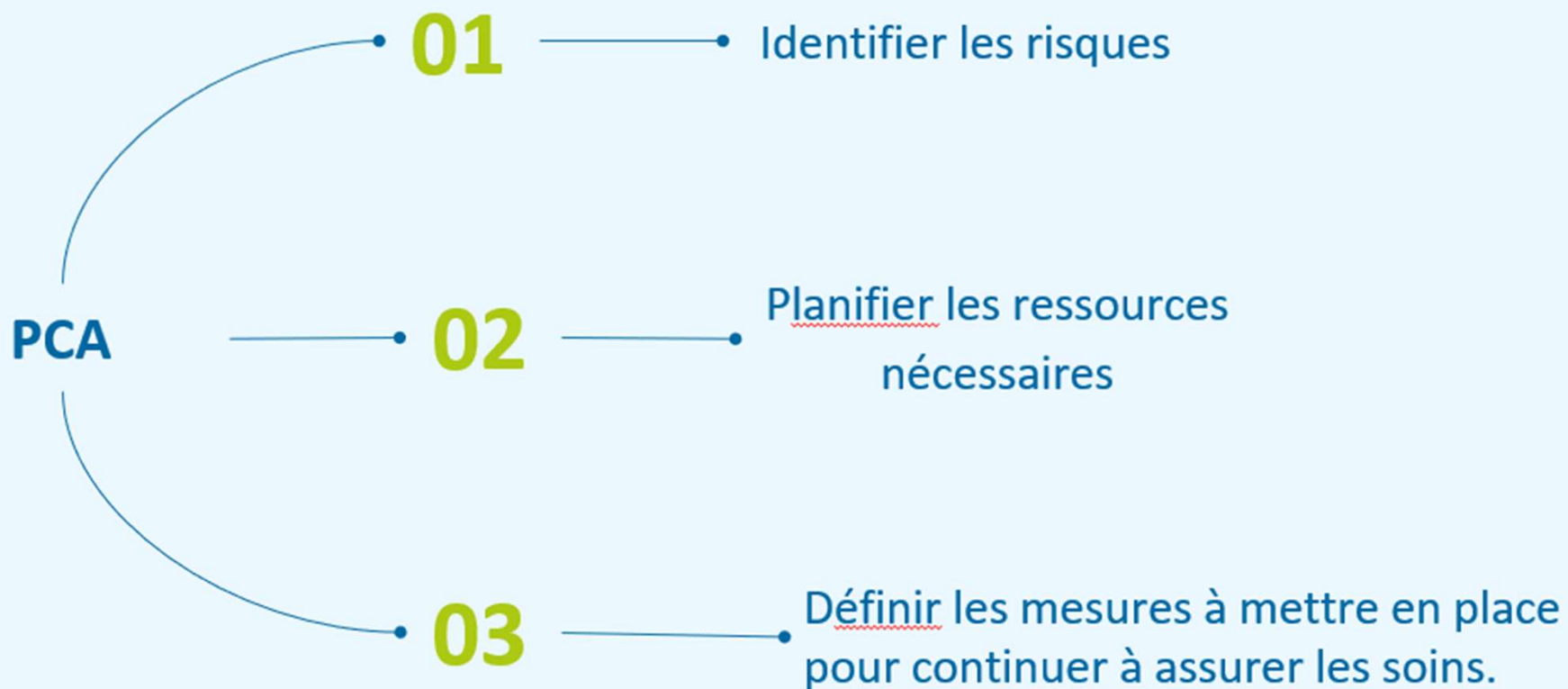
Dr Audrey MARTIAL (Est-RESCUE)




# PCA = Plan de Continuité d'Activité

- Désordre « prévisible »
- Propre à chaque service d'urgence donc doit être rédigé à froid
- Recommandations fournies par ER concernant les RH




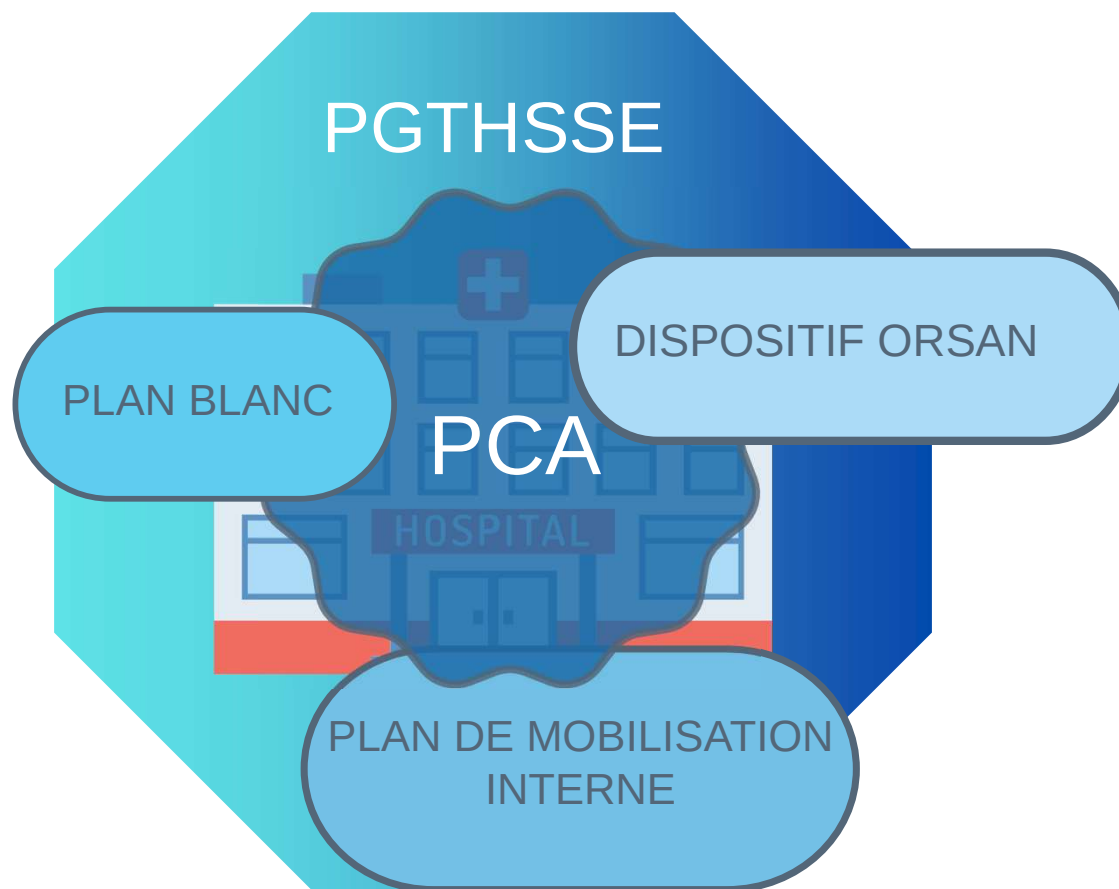




 Le PCA doit impérativement garantir la prise en charge des urgences vitales au niveau de la (SU) mais aussi en préhospitalier via le SMUR. Le cas échéant, il doit également garantir le fonctionnement du SAMU-SAS, totalement incontournable et largement impliqué dans ces situations de crise.



 Le PCA doit anticiper les parcours des patients qui ne pourront pas être accueillis dans la SU.





Niveau 1	Alerte structure des urgences	Déclaration d'une difficulté au niveau du service des urgences ayant un impact sur la prise en charge des patients (fermeture UHCD, RH, flux patients, ...)	Cadre de santé Médecin Direction ETS
Niveau 2	Demande de temporisation SAMU-SAS pour X heures	Demande d'un détournement temporaire du flux SAMU-SAS vers d'autres structures des urgences pour une durée déterminée	Direction ETS (information ARS)
Niveau 3	Déclaration temporaire de régulation à l'accès à une structure des urgences	Déclaration d'une régulation temporaire de l'accès à une structures des urgences suite à une décision officielle de l'ARS/ DT-ARS.	Direction ETS ARS
Niveau 4	Déclaration de suspension temporaire de l'accès à une structures des urgences	Déclaration d'une suspension temporaire de l'accès à une structure des urgences suite à une décision officielle de l'ARS/ DT-ARS.	Direction ETS ARS



Niveau 1	Alerte structure des urgences	Déclaration d'une difficulté au niveau du service des urgences ayant un impact sur la prise en charge des patients (fermeture UHCD, RH, flux patients, ...)	Cadre de santé Médecin Direction ETS
Niveau 2	Demande de temporisation SAMU-SAS pour X heures	Demande d'un détournement temporaire du flux SAMU-SAS vers d'autres structures des urgences pour une durée déterminée	Direction ETS (information ARS)
Niveau 3	Déclaration temporaire de régulation à l'accès à une structure des urgences	Déclaration d'une régulation temporaire de l'accès à une structures des urgences suite à une décision officielle de l'ARS/ DT-ARS.	Direction ETS ARS
Niveau 4	Déclaration de suspension temporaire de l'accès à une structures des urgences	Déclaration d'une suspension temporaire de l'accès à une structure des urgences suite à une décision officielle de l'ARS/ DT-ARS.	Direction ETS ARS




# Méthode

 **Caractériser l'activité de la SU** (données fournies par Est-RESCUE)

**Chiffres clés** : nombre annuel de RPU, moyenne quotidienne, mode de transport à l'admission, pourcentage et moyenne quotidienne par tranche horaire d'admission, catégories d'âge des patients, pourcentage total et moyenne quotidienne des **PRPV** (Présentation du Dr Noël à la journée FEDORU 2025), mode de sortie  
Top 15 des **codes INSEE** (pourcentage et nombre)

 **Description du plateau technique, des lits de MCO, PDSES**

 **Description de l'environnement** : établissements à proximité, centres des soins non programmés

 **Description du fonctionnement normal (PANORAMA)**



## Gradation des niveaux de crise

- ▶ Fermeture d'une ligne de jour (ex : UHCD)
- ▶ Fermeture partielle d'une ligne de garde (ex : fermeture la nuit)
- ▶ Fermeture totale d'une ligne de garde
- ▶ Fermeture totale de plusieurs lignes de garde
- ▶ Fermeture partielle de la SU
- ▶ Fermeture totale de la SU



## QUELLES REPONSES POSSIBLES?

- 💡 Utilisation de la PST auprès des établissements limitrophes
- 💡 Maintien d'une activité de SU avec des médecins des services hospitaliers en proposant des mesures attractives, sollicitation des médecins de ville
- 💡 Mutualisation des compétences du SMUR vers la SU en réorganisant la réponse préhospitalière avec une réponse paramédicale par exemple
- 💡 Réduction du capacitaire en UHCD en intégrant la possibilité de modifier le flux d'aval (rôle de la cellule de gestion des lits)



Chef de service SU



Déclenchement et suivi par  
le Directeur d'ETS et  
Président de CME

## QUI FAIT QUOI?

Validation annuelle par  
la CME



Validation par le CCAR-U  
(harmonisation territoriale)

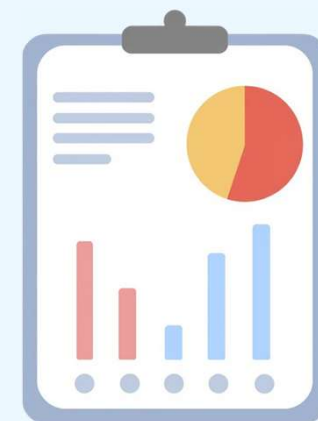


## Et après la crise?

RETEX en interne et devant CCAR-U



Evaluation par Est-RESCUE de l'impact via des indicateurs de l'établissement et des ETS impactés





## PROCEDURE DE DEVIATION

- ? Suspension provisoire de l'adressage des patients vers une SU
- ⚡ Non prévisible
- ▶ Pratique ultime qui ne doit intervenir que de façon exceptionnelle et qui ne doit jamais être activée en première intention pour répondre à un surcroît d'activité



## Doctrine régionale relative à la déviation d'activité d'une structure des urgences

### Rappel du contexte juridique

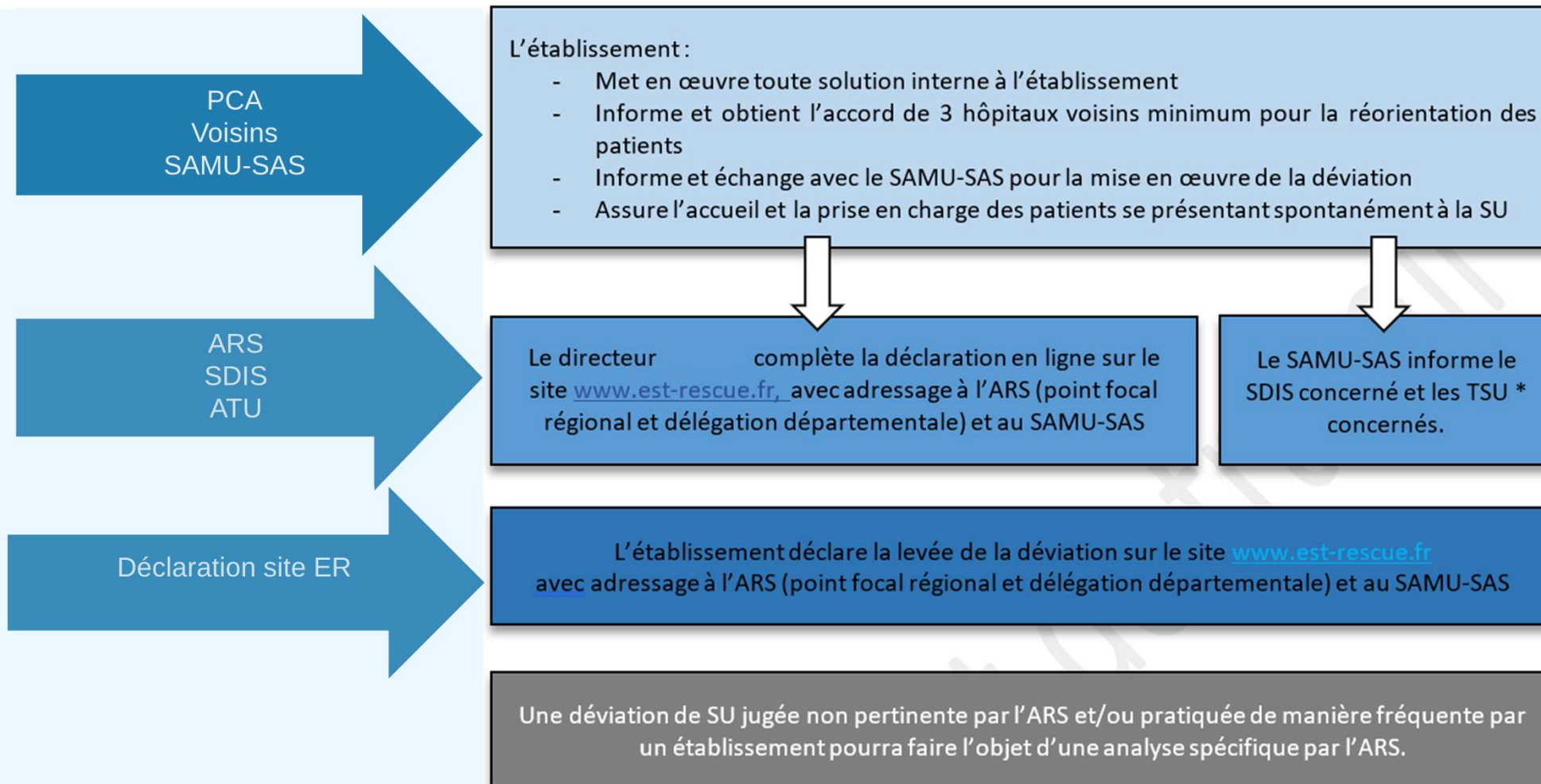
- Décret n° 2006-576 du 22 mai 2006 relatif à la médecine d'urgence et modifiant le code de la santé publique  
*« Art. R. 6123-18. - Tout établissement autorisé à exercer l'activité [de médecine d'urgence] est tenu d'accueillir en permanence dans la structure des urgences toute personne qui s'y présente en situation d'urgence ou qui lui est adressée, notamment par le SAMU ».*



Niveau 1	Alerte structure des urgences	Déclaration d'une difficulté au niveau du service des urgences ayant un impact sur la prise en charge des patients (fermeture UHCD, RH, flux patients, ...)	Cadre de santé Médecin Direction ETS
Niveau 2	Demande de temporisation SAMU-SAS pour X heures	Demande d'un détournement temporaire du flux SAMU-SAS vers d'autres structures des urgences pour une durée déterminée	Direction ETS (information ARS)
Niveau 3	Déclaration temporaire de régulation à l'accès à une structure des urgences	Déclaration d'une régulation temporaire de l'accès à une structures des urgences suite à une décision officielle de l'ARS/ DT-ARS.	Direction ETS ARS
Niveau 4	Déclaration de suspension temporaire de l'accès à une structures des urgences	Déclaration d'une suspension temporaire de l'accès à une structure des urgences suite à une décision officielle de l'ARS/ DT-ARS.	Direction ETS ARS



Niveau 1	Alerte structure des urgences	Déclaration d'une difficulté au niveau du service des urgences ayant un impact sur la prise en charge des patients (fermeture UHCD, RH, flux patients, ...)	Cadre de santé Médecin Direction ETS
Niveau 2	Demande de temporisation SAMU-SAS pour X heures	Demande d'un détournement temporaire du flux SAMU-SAS vers d'autres structures des urgences pour une durée déterminée	Direction ETS (information ARS)
Niveau 3	Déclaration temporaire de régulation à l'accès à une structure des urgences	Déclaration d'une régulation temporaire de l'accès à une structures des urgences suite à une décision officielle de l'ARS/ DT-ARS.	Direction ETS ARS
Niveau 4	Déclaration de suspension temporaire de l'accès à une structures des urgences	Déclaration d'une suspension temporaire de l'accès à une structure des urgences suite à une décision officielle de l'ARS/ DT-ARS.	Direction ETS ARS





Déclarer ▾

- Un dysfonctionnement
- Une tension (HeT)
- Un refus de prise en charge
- L'activité de mon SAMU
- Une déviation d'activité

L'association Actualités Partenaires Contact COMUGE

Travaux ▾ Rencontres ▾ Applications ▾ Données d'activité ▾ Documentation ▾ Procédures

EST-RESCUE

## Réseau & Observatoire des Urgences du Grand Est

Dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des urgences, nous participons à la mise en place de procédures ou d'outils destinées aux urgentistes et analysons l'activité des structures des urgences.

**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTION DE FORMATION CONTINUE

[Voir notre agrément](#)

### ACCÈS RAPIDE



#### Hôpital en Tension

Aller sur la plateforme →



#### SMUR-tab

Découvrir l'application →



RENCONTRE

#### Journée des SAS

22 janvier 2026 | Reims (51)

[En savoir plus](#)

#### DÉCLARATIONS

- Un dysfonctionnement →
- Une tension (HeT) →
- Un refus de prise en charge →
- L'activité de mon SAMU →
- Une déviation d'activité →



#### Pilotage quotidien

Aller sur la plateforme →



#### Doc-Rescue

Découvrir l'application →



## Déviations d'activité - Index

### Vos établissements

CHRU Nancy - Adultes  
Déviation en cours

Voir la déviation

CHRU Nancy - Pédiatrie

Déclarer une déviation

### Déviations en cours

Revoir la logique de ce tag - Flagger les déclarations qui les concernent ?  
(METTRE EN GRAS SI ON EST CONCERNÉ + MANQUER LES SU HORS GE)

<span>📄</span> Nancy (54)   GHT n°7 CHRU Nancy - Adultes 		CH Pont-à-Mousson CHR Metz CH Épinal	DÉBUT <b>30 mars 2026</b> 09:30	FIN PRÉVISIONNELLE <b>6 avril 2026</b> 08:00	<span>📄</span> En cours
---	--	--	---------------------------------------	--	-------------------------

### Déclarations fermées

<span>📄</span> Défaillance technique majeure		DÉBUT <b>28 mars 2026</b> 10:19	FIN <b>28 mars 2026</b> 10:30	DURÉE TOTALE <b>0 jours</b> 0 heures 11 minutes	<span>📄</span> Terminée
Nancy (54)   GHT n°7 CHRU Nancy - Pédiatrie 	CH Mont-Saint-Martin CHRU Nancy - Adultes  CH Pont-à-Mousson	FIN PRÉVISIONNELLE <b>28 mars 2026</b> 16:21	DELTA <b>X jours</b> X heures X minutes		



## Déclarer une nouvelle déviation

[Revenir à la liste](#)

### Contexte juridique & doctrine régionale

« Tout établissement autorisé à exercer l'activité mentionnée au 3° de l'article R. 6123-1 est tenu d'accueillir en permanence dans la structure des urgences toute personne qui s'y présente en situation d'urgence ou qui lui est adressée, notamment par le SAMU. »

Article R6123-18 du CSP Modifié par Décret n°2006-576 du 22 mai 2006 - art. 2 JORF 23 mai 2006.

La pratique de la déviation fait l'objet d'une doctrine régionale à laquelle la présente fiche de déclaration est rattachée.

Le Directeur d'établissement conserve seul, la responsabilité de la décision d'une déviation temporaire de son activité d'urgence au regard des difficultés qu'il rencontre et de leur impact sur le fonctionnement du service et de la qualité/sécurité des soins du SU.

La transmission de la présente fiche de déclaration conditionne le début de la déviation de la structure des urgences, sauf si celui-ci est lié à une défaillance technique majeure ou une situation sanitaire exceptionnelle (SSE).

Formulaire à renseigner sur [www.est-rescue.fr](http://www.est-rescue.fr) par le directeur ou l'administrateur de garde de l'établissement pour envoi avant.



## Formulaire de déclaration

### Le déclarant

Prénom

Nom

Fonction

Téléphone

Email



## Établissement

Votre établissement

54 - CHRU Nancy - Pédiatrie



## Contexte de la déviation

Hors défaillance technique majeure ou SSE, l'ensemble de ces actions sont à réaliser par l'établissement avant toute déviation d'activité.

### Actions préalables

- Mise en œuvre de toute solution interne à l'établissement
- Information et accord des établissements voisins pour l'accueil de vos patients
- Information et accord du SAMU départemental pour mise en œuvre
- Continuité d'accueil et de prise en charge des patients se présentant spontanément à la SU

### Motif de la déviation

Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE)

Défaillance technique majeure

Hors recommandations régionales



## Contexte de la déviation

Hors défaillance technique majeure ou SSE, l'ensemble de ces actions sont à réaliser par l'établissement avant toute déviation d'activité.

### Actions préalables

- Mise en œuvre de toute solution interne à l'établissement
- Information et accord des établissements voisins pour l'accueil de vos patients
- Information et accord du SAMU départemental pour mise en œuvre
- Continuité d'accueil et de prise en charge des patients se présentant spontanément à la SU

### Motif de la déviation

Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE)

Défaillance technique majeure

Hors recommandations régionales

### Type de défaillance rencontrée

- Panne majeure des systèmes d'information ayant un impact sur les prises en charges (SI)
- Panne matériel affectant l'imagerie ayant un impact sur les prises en charges
- Panne matériel affectant la biologie ayant un impact sur les prises en charges
- Rupture d'alimentation électrique
- Inondation de tout ou partie du bâtiment
- Incendie de tout ou partie du bâtiment
- Autre défaillance technique



## Contexte de la déviation

Hors défaillance technique majeure ou SSE, l'ensemble de ces actions sont à réaliser par l'établissement avant toute déviation d'activité.

### Actions préalables

- Mise en œuvre de toute solution interne à l'établissement
- Information et accord des établissements voisins pour l'accueil de vos patients
- Information et accord du SAMU départemental pour mise en œuvre
- Continuité d'accueil et de prise en charge des patients se présentant spontanément à la SU

### Motif de la déviation

Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE)

Défaillance technique majeure

Hors recommandations régionales

### Type de probleme rencontré

- Augmentation du flux de patients
- Augmentation de la charge en soins (patients graves en cours de prise en charge simultanément, équipe en sortie SMUR...)
- Défaut de personnel médical
- Défaut de personnel paramédical
- Carence en lits d'aval
- Autre difficulté (hors défaillance technique)

### Date d'activation du PCA (Plan de Continuité d'Activité)

Date

jj/mm/aaaa



Heure

--:--





## Détails de la déviation

### Début

Date

Heure

### Fin prévisionnelle

Date

Heure

### Activité(s) déviée(s)

- Urgences adultes  
 Urgences pédiatriques

## Établissement receveurs

- Avez-vous bien prévenu les établissements receveurs

[POPUP OU SIMPLE CONSIGNE ? A FINIR - NON FONCTIONNEL]

### En Grand Est

Établissements/sites receveurs

### Hors Grand Est

[DÉSACTIVÉ - LIST/REPLICATOR ?]

Déclarer



← Revenir à la liste

Déclarer un suivi

Clôturer

En cours

Nancy (54) | GHT n°7  
CHRU Nancy - Adultes

CH Pont-à-Mousson  
CHR Metz  
CH Épinal

DÉBUT  
**30 mars 2026**  
09:30

FIN PRÉVISIONNELLE  
**6 avril 2026**  
08:00

[SUPPRIMER LE «>» + CARD INUTILE !]

## Détail de la déclaration

### Type de déviation :

Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE)

Défaillance technique majeure

Hors recommandations régionales

### Actions réalisées au préalable :

- ✓ Mise en œuvre de toute solution interne à l'établissement
- ✓ Information et accord des établissements voisins pour l'accueil de vos patients
- ✗ Information et accord du SAMU départemental pour mise en œuvre
- ✗ Continuité d'accueil et de prise en charge des patients se présentant spontanément à la SU

### Activité déviée :

Urgences adultes

Urgences pédiatriques

[X] Supprimer l'activité non sélectionnée ?

### Établissement receveurs :

En Grand Est

CH Pont-à-Mousson

CHR Metz

CH Épinal

Hors Grand Est

[À VENIR]

## Suivi

### Historique des suivis

Le mercredi 01 avril 2026 à 11:48

par Établissement Test - DECLARATION Test (Direction d'établissement)

Coordonnées

Déclaration initiale

Déclarer un suivi

Clôturer la déviation

[MOULES BIEN VIDÉES APRES RELOAD !]



### Nouveau suivi

Le déclarant

Prénom

Nom

Fonction

Téléphone

Email

Vos coordonnées ne seront visibles que par les membres de l'ARS et d'Est-Rescue.

**En Grand Est**

Établissements/sites receveurs

54 - CH Pont-à-Mousson  57 - CHR Metz  88 - CH Épinal

[Modifier](#)

[CHECKBOX - "Ont-ils bien été prévenus ?" + Ajouter CHAMP ÉTABS HORS - GE]

**Fin prévisionnelle**

Date

Heure

[VERROUILLER + AJOUTER BOUTTON 'MODIFIER']

Votre commentaire



← Revenir à la liste

Déclarer un suivi

Clôturer

En cours

Nancy (54) | GHT n°7  
CHRU Nancy - Adultes

CH Pont-à-Mousson  
CHR Metz  
CH Épinal

DÉBUT  
**30 mars 2026**  
09:30

FIN PRÉVISIONNELLE  
**6 avril 2026**  
08:00

[SUPPRIMER LE + → CARD INUTILE ?]

## Détail de la déclaration

Type de déviation :

Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE)

Défaillance technique majeure

Hors recommandations régionales

Actions réalisées au préalable :

- ✓ Mise en œuvre de toute solution interne à l'établissement
- ✓ Information et accord des établissements voisins pour l'accueil de vos patients
- ✗ Information et accord du SAMU départemental pour mise en œuvre
- ✗ Continuité d'accueil et de prise en charge des patients se présentant spontanément à la SU

Activité déviée :

Urgences adultes

Urgences pédiatriques

[X? Supprimer l'activité non sélectionnée ?]

Établissement receveurs :

En Grand Est

CH Pont-à-Mousson

CHR Metz

CH Épinal

Hors Grand Est

[À VENIR]

## Suivi

### Historique des suivis

Le mercredi 01 avril 2026 à 11:48

par Établissement Test - DECLARATION Test (Direction d'établissement)

Coordonnées

Déclaration initiale

Déclarer un suivi

Clôturer la déviation

[MODALES BIEN VIDÉES APRES RELOAD ?]



## Êtes-vous sûr de vouloir clôturer cette déviation ?

Une fois clôturée, vous ne pourrez plus modifier cette déviation.

### Vos informations

Prénom

Nom

Fonction

Téléphone

Email

Vos coordonnées ne seront visibles que par les membres de l'ARS et d'Est-Rescue

### Fin de la déviation

Date

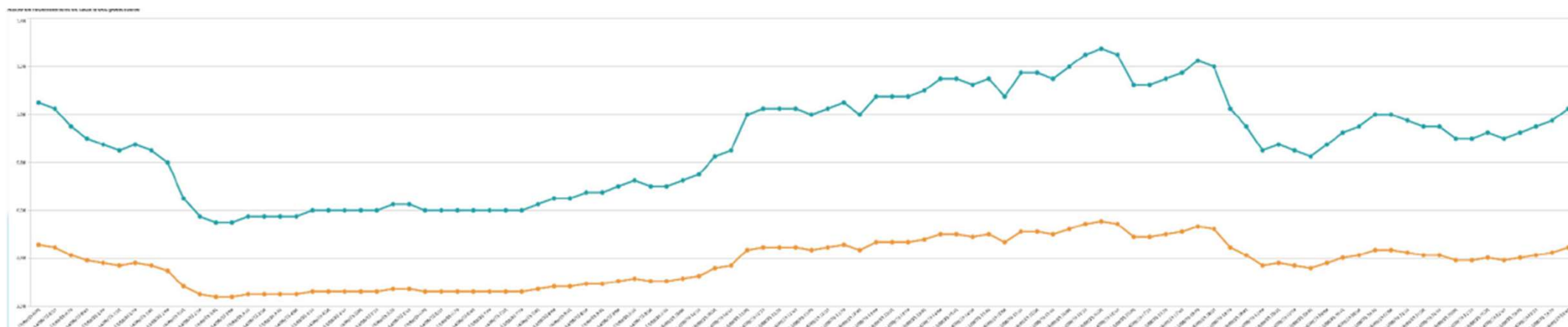
Heure

Clôturer





Nécessité de corrélér cette demande de déviation à des indicateurs (idéalement en temps réel)



Taux d'occupation ponctuel et ratio de recensement d'un service des urgences sur 24h, par tranches de 15 minutes

Ratio de recensement = charge d'occupation/nombre de passage moyen annuel



Ex : Nombre d'entrées dont nombre d'entrées VSAV d'un service des urgences sur 24h, par tranches de 15 minutes

